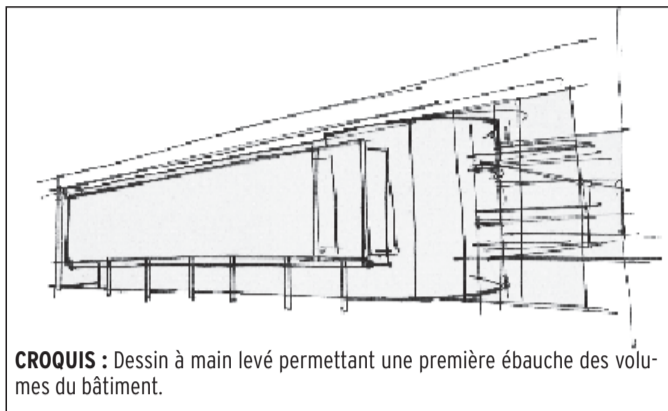


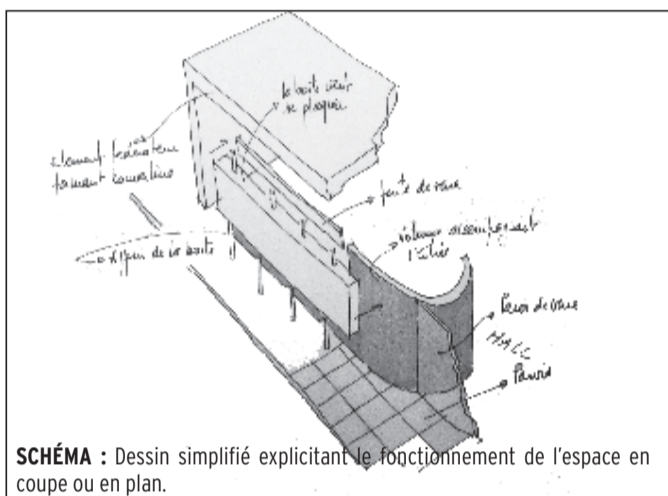
REPRÉSENTATION GRAPHIQUE

- produit par la maîtrise d'oeuvre
- à usage des autres familles d'acteur
- pendant les phases d'étude

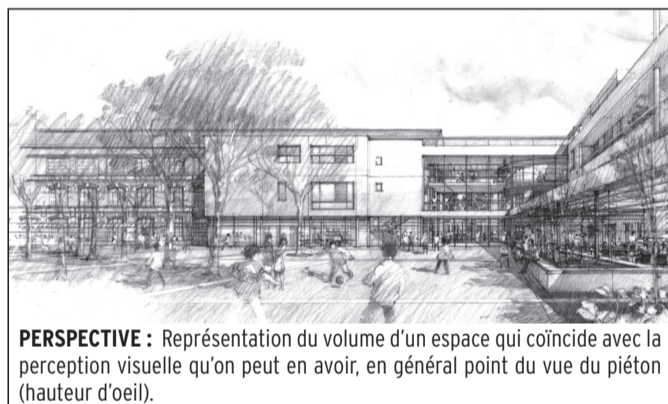
LES DIFFÉRENTES REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES



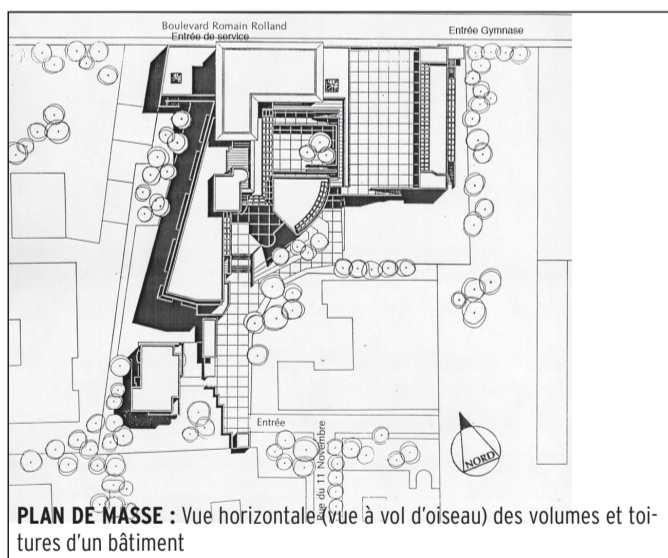
CROQUIS : Dessin à main levée permettant une première ébauche des volumes du bâtiment.



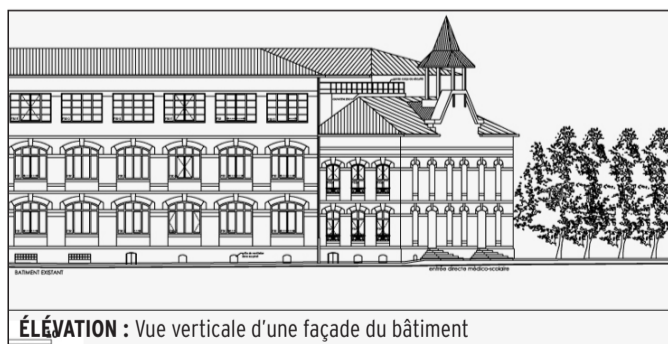
SCHEMA : Dessin simplifié expliquant le fonctionnement de l'espace en coupe ou en plan.



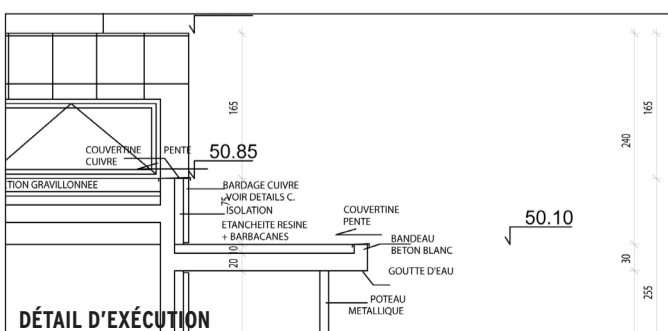
PERSPECTIVE : Représentation du volume d'un espace qui coïncide avec la perception visuelle qu'on peut en avoir, en général point de vue du piéton (hauteur d'oeil).



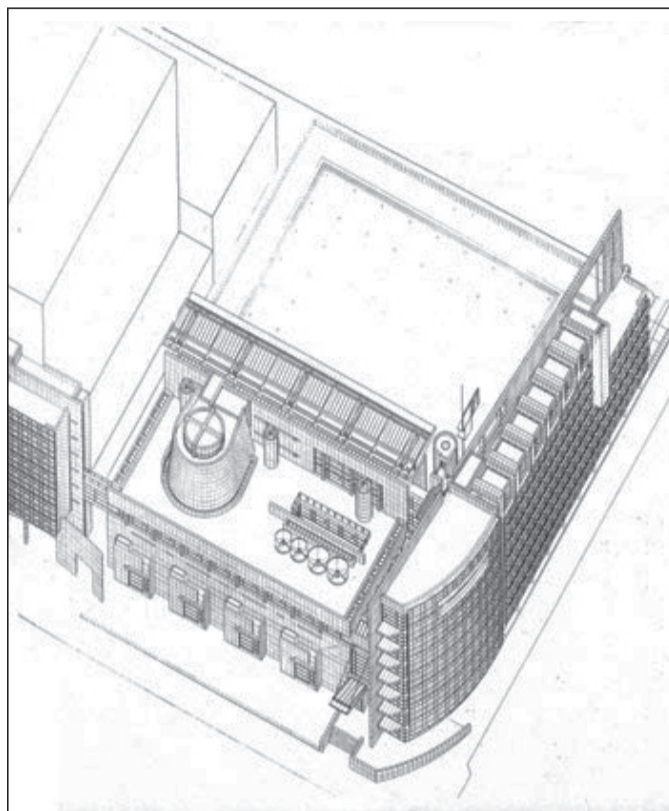
PLAN DE MASSE : Vue horizontale (vue à vol d'oiseau) des volumes et toitures d'un bâtiment



ÉLÉVATION : Vue verticale d'une façade du bâtiment



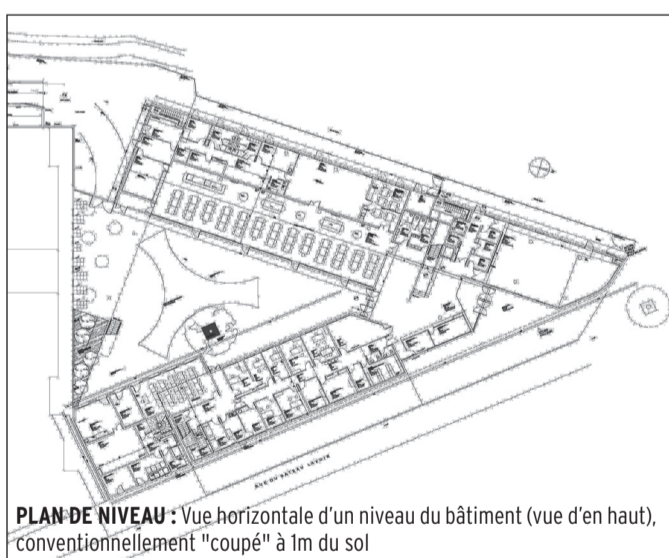
DÉTAIL D'EXÉCUTION



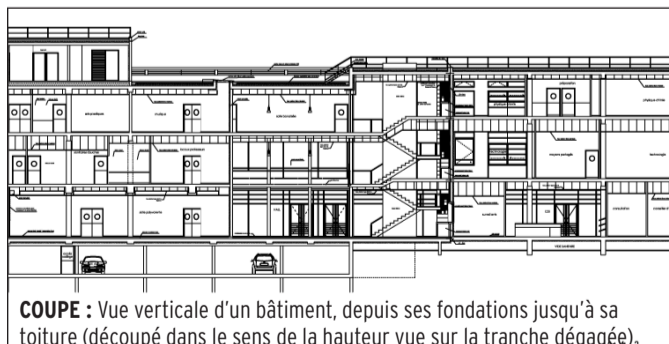
AXONOMÉTRIE : Représentation du volume d'un bâtiment à vol d'oiseau. Le plan est extrudé ; Les valeurs des angles et les dimensions y sont conservées sur une des faces et pour les autres, les dimensions sont respectées, mais les angles sont modifiés.



MAQUETTE : Représentation en trois dimension à échelle réduite



PLAN DE NIVEAU : Vue horizontale d'un niveau du bâtiment (vue d'en haut), conventionnellement "coupé" à 1m du sol



COUPE : Vue verticale d'un bâtiment, depuis ses fondations jusqu'à sa toiture (découpé dans le sens de la hauteur vue sur la tranche dégagée),

LES ÉCHELLES DE REPRÉSENTATION

Les échelles communément utilisées

pour les plans :

> Le plan masse :

1/500^{ème} (1cm représente 5m)

> Les plans du concours :

1/200^{ème} (1cm représente 2m)

> Le permis de construire :

1/100^{ème} (1cm représente 1m)

> Les plans du DCE :

1/50^{ème} (1cm représente 50cm)

> Les détails d'exécution des travaux :

1/20^{ème} (1cm représente 20cm) ou 1/10^{ème} (1cm représente 10cm)

Pour une maquette :

> De quartier (communément) : 1/500^{ème} (1cm représente 5m)

> D'un équipement :

1/200^{ème} (1cm représente 2m)

> D'une maison :

1/100^{ème} (1cm représente 1m)

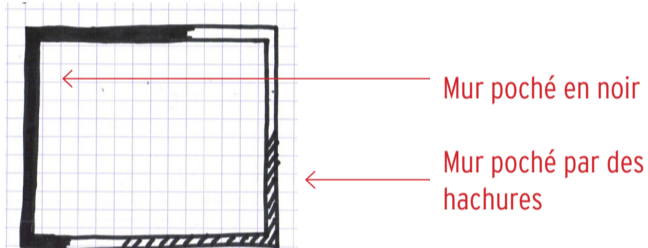
LES SYMBOLES CONVENTIONNELS

Murs

Un mur est représenté en plan par un double trait.

Par convention, un mur coupé par le plan de niveau ou par le trait de coupe est "poché", soit en noir soit par des hachures.

Un mur vu (donc à moins de 1m de hauteur sur un plan) n'est pas poché.



Fenêtres



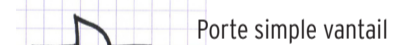
Ascenseur



Portes

L'arc de cercle représente le sens d'ouverture de la porte.

Les dimensions d'une porte simple standard sont de 80 cm de large par 2m.



Porte simple vantail



Porte double vantail



Porte simple vantail
Élévation

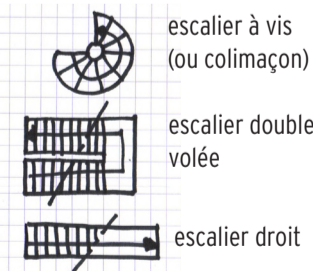
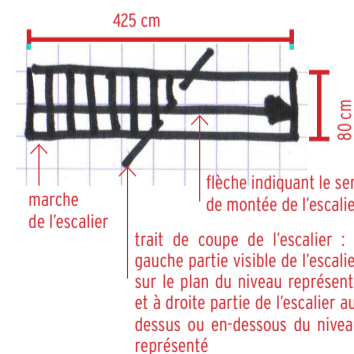
Escaliers

Les dimensions d'une marche d'escalier sont définies par la règle

$60 < 2h+g < 65$.

C'est à dire que la somme de la hauteur de la marche multipliée par 2 et de sa profondeur (le giron) doit être comprise entre 60 et 65 cm.

Une marche standard dans un équipement public à une hauteur de 16cm et une profondeur de 30cm.

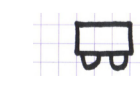


Deux placards, ouverture avec double porte



Par convention, la forme en plan du placard est traversée d'un trait en diagonale. On peut également représenter les portes du placard qui par convention on un angle d'ouverture à 45° et non à 90° comme la porte d'une pièce.

Table avec 2 chaises



Arbre

